

## **CAPD DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019 - 13H30 À 17H30**

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans l'Ain et en France. Il défend l'ensemble de la profession dans la transparence et l'équité.

Pour le SNUipp-FSU 01, étaient présent.e.s : **Mélanie DAHOUI - Pierre DEVESA - Yoann ROBERT - Morgan VINCENT**

**Autres présents :** Fo - Unsa - 6 IEN - IEN Adjointe - Secrétaire Général - IA-DASEN - IA-DASEN adjoint

**Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale** ([voir ici pour le SNUipp-FSU 01](#)).

### **Réponse IA-DASEN :**

- La gestion départementale de la carte scolaire a été arrêté à la satisfaction générale (sic !) en juin tout en ayant conscience de certaines situations particulières au seuil ou au delà. Cela aurait abouti à des ajustements qui n'auraient pas été de grande ampleur et ainsi à une rentrée satisfaisante. Ce calendrier sera reconduit cette année.
- Les évaluations nationales sont obligatoires. Ce sont des outils mis à notre disposition. Elles n'évaluent pas toutes les compétences. Elles ont été construites avec la recherche. Toutes les remarques ont été remontées et ont fait évoluer ces outils (sic !). Enfin, 5h sont prises sur le temps d'APC pour les enseignants concernés.
- Accent mis en français et en maths pour la formation continue : volonté d'acquisition des fondamentaux.

En préambule, le SNUipp-FSU et Fo déposent un avis commun mis aux voix : "Le SNUipp-FSU 01 et le SNUDI-FO 01 demandent le respect du libre choix des collègues de faire passer ou non les évaluations nationales, avec une adaptation possible (temps, consignes, sélection des items...) et la non-remontée des résultats. Ils refusent, dans une "école de la confiance", que ces évaluations s'accompagnent d'autoritarisme et de pratiques prescriptives et injonctives de la part de notre hiérarchie, remettant en cause le professionnalisme des enseignant.e.s. et la liberté pédagogique inscrite dans la loi. Comme l'ont écrit nos organisations nationales au ministre l'an passé : nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation."

**Réponse de l'IA-DASEN :** "Le problème autour de cette table, c'est que nous avons des fonctionnaires du service public qui émettent un avis pour ne pas appliquer une demande réglementaire. Nous ne sommes pas ici pour discuter sur ce qui est demandé (sic !)." L'IA-DASEN ne voit pas l'opportunité de faire voter cet avis eu égard à l'ordre du jour et refuse cet avis qu'elle juge "insensé". Elle refuse également notre demande de suspension de séance. Elle s'emporte comme jamais en se plaignant de cette "une forme de déloyauté". **Cet avis avait été pourtant mis aux voix en janvier 2019 ! Entre temps, la loi Blanquer est passée par là ! Après 1h de débat très houleux (la loi Blanquer est passée par là), l'IA-DASEN accepte finalement de faire voter notre avis, après que les délégués du personnel l'aient menacé de quitter la séance. Elle dit se sentir "ridicule" à 4 reprises, sur la forme de la demande que doit assumer la présidente qu'elle est.**

- **POUR :** 7 voix (4 SNUipp-FSU 01 + 3 Fo)
- **CONTRE :** 10 voix (administration)
- **Refus de vote :** 2 voix (SE) : en janvier 2019, le 3ème syndicat élu s'était pourtant associé à ce voeu. Il change d'avis à cette rentrée ...

Le SNUipp-FSU 01 regrette le ton très agressif employé par l'IA à l'égard des délégués du personnel ! L'IA prend sa part de responsabilité et dit avoir "un petit peu de mal à poursuivre les débats" ...ça tombe bien le SNUipp aussi !

## **1. Mouvement intra-départemental 2019 : résultat de la troisième phase d'affectation**

### **A. Résultats des appels à candidature**

- **Coordonnateur des AVS en charge de la formation :** Olivier GABRIEL à T Pro
- **Coordonnateur pédagogique IME Villereversure 50 % :** Juliette LOCHU à T Pro
- **Direction Ferney Florian :** Fabienne LEGAYE à T Pro

- **Direction Dompierre sur Veyle** : Valérie CHARLES BUA (ancienne adjointe) **Enseignant du Service Militaire Volontaire** : Marie-Christine FAURE à T PRO
- **CPC Gex Nord** : Valérie VANNEVILLE à T PRO
- **Enseignant Référent ASH Bagé Dommartin** : Elodie JEANNEZ à T Pro
- **4,5 postes Dispositif Inclusion et Climat Scolaire (DICS)**
  - 3 postes sur Bourg II : Violaine CHALVET, Isabelle SAVOYEN, Charlène CERDAN à T Pro
  - 1 poste implanté à Ferney Florian (PdG Sud) : Anne PATER à T Pro
  - 0,5 poste à Bellegarde : des candidats mais personne n'a été reçu.
- **5 postes RASED « E »** :
  - **E.E.PU Jean-Jaurès - Ambérieu** : Nouseiba NEZZAR à T Pro
  - **E.E.PU Viriat** : Corinne CESAR à T Pro
  - **E.E.PU Châtillon sur Chalaronne** : Muriel PIQUANT-ANDRUETAN à T Pro
  - **E.E.PU Pasteur Nord – Oyonnax** : un collègue est ciblé : une solution devrait être trouvée dans les jours qui viennent. ATTENTION, le poste psy de ce RASED est aussi vacant ! L'IA n'a à ce jour pas d'autorisation du Rectorat de recruter des contractuels sur des postes de psy EN et de PE. Les psy EN contractuels l'an dernier voient leur contrat reconduit, ce qui n'est pas le cas sur ce poste (voir questions diverses). **pour l'entretien des élèves ? on repassera**
  - **E.E.PU Le Jura – Saint-Genis-Pouilly** : Pierre-Luc CHATAIGNON à T Pro
- **1 poste UPE2A à Gex Vertes Campagnes** : Madeleine FAY à T Pro
- **½ poste ERUN (+ 50 % poste actuel)** : appel jusqu'au 12 septembre. Candidatures reçues et en cours de traitement

## B. Autres situations

Dans un souci de transparence et d'équité, le SNUipp-FSU 01 a interrogé l'IA sur l'ensemble des changements d'affectation repérés et communiqués cet été.

- Le SNUipp-FSU 01 repère au moins une TR ZIL finalement nommée sur une autre circo que sa circo d'origine . Pour quelles raisons ? *DIPER ne sait pas et nous tiendra informé après étude de la situation.*
- Y a t-il eu un rééquilibrage des TR ZDA entre circonscription, comme en 2018 ? *Pas de rééquilibrage cette année contrairement à ce que le SNUipp-FSU 01 avait constaté l'an dernier.*
- Reste-il un faible nombre de fractions de TR ZDA non encore affectées ?

L'analyse fine de l'ensemble des documents préparatoires effectuée par le SNUipp-FSU 01 permet de rendre transparente la gestion des affectations qui s'est effectuée dans le respect des règles, tout en ayant eu une attention particulière à la situation de collègues en grande difficulté.

## 4. Récapitulatif au 1er septembre 2019 des demandes de disponibilité, des détachements, des ineat-exeat validés, des démissions, des aménagements de poste (allègements de service et autre aménagements)

### A. Disponibilités pour 2019/2020

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 au 31 aout	2019-2020 au 1er septembre
dispos de droits	57	69	77	84	96	100	101	114 (soit + 13 cet été)

<i>dispos sur autorisation demandées</i>	33	48	48	25	29	28	21	21
<b>dispos sur autorisations accordées</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>105</b>	<b>91</b>	<b>98</b>	<b>110</b>	<b>115</b>	<b>110</b>	<b>123</b> (chiffres non définitifs)

Le SNUipp-FSU 01 constate une augmentation significative de demandes de droit pour enfant de moins de 8 ans.

13 dispos enregistrées en plus à cette rentrée : conséquence de l'impossibilité de changer de département, même avec le Rhône qui est excédentaire.

### B. Détachements pour 2019/2020

	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Détachés	31	35	39	32	26	42	43 (38 à l'étranger + 5 dans une autre administration)
Stagiaire dans un autre corps	8	8	12	12	11	8	10
<b>Total sortants</b>	<b>39</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>44</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>53 sortants</b>
<b>Total entrants dans le corps de PE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

### C. Ineat accordés

Sur les 18 demandes recensées et accordées en juin 2019 (25 en 2018 et 28 en 2017), seulement 6 ineat effectifs + 1 échange de département à département (au barème) -> **7 entrants**

Refus de l'IA-DASEN d'octroyer de nouveaux exeat car la situation est en tension.

**Nouveau signe d'un manque d'attractivité du département qu'a rappelé le SNUipp-FSU 01, quoi qu'en dise l'IA-DASEN de l'Ain ...**

### D. Exeat accordés

En juin 2019 : 26 exeat accordés sur 108 demandes.

En septembre : 7 Exeat effectifs + 1 échange de département à département (au barème). Les 19 autres ont vu leur demande d'ineat pour un autre département refusée -> **8 sortants**

## E. Démissions de titulaire

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019 - 2020 Au 1er septembre
Démissions	5	4	3	4	8	9	10	14 !! (3 à la même époque en 2018)

Situation très préoccupante pour le SNUipp-FSU 01 ! L'IA se dit intéressée par l'étude des motifs des personnels démissionnaires.

## 5. Affectations des professeurs des écoles stagiaires et information sur les renoncements des lauréats au CRPE 2019

Rentrée 2019 :

- 131 PES dont 9 prolongations, 1 report et 1 renouvellement (132 PES l'an dernier)
- 7 renoncements/démissions de PES comblés par le recrutement de 7 Listes Complémentaires

L'IA-DASEN peut recourir à la liste complémentaire jusqu'au 30 septembre en cas de nouvelle démission de PES concours 2019.

4 PES licenciés à l'issue de leur 1ère année de stage, une première dans l'Ain ! L'IA-DASEN indique que la seconde année de renouvellement de stage n'est pas de droit et le jury a pris cette décision en toute légitimité. Problème pour ces collègues qui n'ont pas reçu leur lettre de licenciement avant le 12 septembre, ce qui leur aurait permis de s'engager dans des démarches de recherches d'emploi dès cet été. L'IA-DASEN prend acte et fera remonter ces remarques au Rectorat.

## 6. Information relative au Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR)

En préambule, l'IA-DASEN réagit aux dysfonctionnement liés à la communication des promotions HC 2019 (voir notre déclaration liminaire : 52 personnes sont impactées !!). Il s'agit d'une erreur d'ordre informatique à l'origine inconnue. Elle sera corrigée par l'envoi d'un arrêté rectificatif. L'administration estime avoir déjà présenté ses excuses au travers des courriels envoyés début septembre.

Le tableau d'avancement Hors Classe a été publié le 10 septembre sur le site de l'IA, plus de deux mois après la CAPD.

### A. RDV de carrière 2018/2019 : Promotions « Classe normale » (accès aux 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons) à la rentrée 2019

- Les 498 enseignants qui ont eu un RDV de carrière en 2018-2019 ont pu consulter et émettre des observations sur leur rapport au cours des vacances Les appréciations finales seront émises pour le 15 septembre (**ou plutôt lundi 16 matin**). Les professeurs des écoles pourront consulter l'avis émis via I-Prof. Le message précisera les délais de demande de révision soit 30 jours à compter de la notification + 1 jour.
- L'administration aura 30 jours pour y répondre, l'absence de réponse valant refus de révision.
- Ensuite un recours pourra être exercé par l'enseignant, recours examiné en CAPD (pas avant 2020, date inconnue).

### Rappel des critères de départage des candidats à l'avancement accéléré pour le 7<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> échelon :

A égalité d'appréciation : AGS, puis ancienneté dans l'échelon, ancienneté dans le corps, et l'âge.

Pour l'accès à ces 2 échelons, les 30 % les mieux classés bénéficieront d'un avancement de carrière (gain de 1 an).

Le SNUipp-FSU 01 revendique toujours l'avancement pour tous à la même vitesse. Il souhaite que :

- que soit pris en compte l'**AGS pour répartir les 30% "d'heureux élus"**.
- après comptabilisation du nombre de collègues éligibles par circonscription, demander que **le nombre de promus de chaque circonscription soit proportionnel** au nombre de promouvables par circo (afin d'éviter que les collègues aient plus ou moins de chance d'obtenir leur promotion selon qu'ils sont dans une circo où il y a plus ou moins de collègues au 6<sup>ème</sup> ou 8<sup>ème</sup> échelons)
- après comptabilisation du nombre de collègues éligibles par circo, déterminer le **rapport homme/femme** et demander à ce qu'il soit respecté pour les promus.

**20 collègues n'ont pas bénéficié de leur RDV de carrière l'an dernier** (car en congé maladie ou congé parental)

- Après intervention du le SNUipp-FSU, le ministère organise une campagne de rattrapage jusqu'à fin septembre 2019 si le-la collègue n'est plus en congé). **10 de ces 20 collègues vont donc bénéficier d'un RDV de carrière en septembre 2019** les 10 autres n'ayant pas repris leur fonction, les IEN "*feront une proposition d'appréciation au vu des évaluations antérieures, des rapports d'inspection et du dossier des agents. L'appréciation finale sera alors arrêtée par madame l'inspectrice d'académie-directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale*".
- [Arrêté du 21 juin](#) : le délai pour fixer la date est ramené à 15 jours calendaires avant le rendez-vous de carrière, non compris les jours de vacances de classe ; le délai de formulation par l'agent de ses observations est ramené à 15 jours calendaires

**L'IA n'est pas en capacité de nous communiquer les date des CAPD « recours » et « Promotions » !**

## **B. RDV de carrière 2019-2020**

**Qui est éligible ?** Trois rendez-vous de carrière seront programmés tout au long de la carrière :

- dans la seconde année du 6<sup>ème</sup> échelon : les PE promus au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019.
- entre 18 mois et 30 mois depuis la promotion au 8<sup>ème</sup> échelon : les PE promus au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019.

dans la seconde année du 9<sup>ème</sup> échelon pour l'accès à la hors classe : les PE promus au 9<sup>ème</sup> échelon entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019

**Calendrier :**

- les 380 enseignants éligibles ont reçu un mail d'information sur leur boîte académique le 16 juillet (la liste est en cours de finalisation)
- attention : changement dû au [décret du 21 juin](#) :
  - le délai pour fixer la date est ramené à 15 jours calendaires avant le rendez-vous de carrière, non compris les jours de vacances de classe ;
  - le délai de formulation par l'agent de ses observations est ramené à 15 jours calendaires
- l'avis de l'IA-DASEN sera communiqué sur I-Prof en septembre 2020
- les enseignants ont 30 jours à réception de l'avis pour exercer un recours
- l'IA-DASEN dispose de 30 jours pour y répondre, l'absence de réponse valant refus

## **C. Calendrier des incidences des promotions sur la fiche de paie**

L'an dernier, le SNUipp-FSU 01 a saisi la DASEN puis la Rectrice pour demander l'anticipation de la gestion des promotions automatiques : <http://01.snuipp.fr/spip.php?article2256>. Selon la DIPER, cette gestion dépendait de contraintes informatiques du Rectorat.

Le SNUipp-FSU 01 demande que cette gestion puisse être anticipée cette année (pour les promus à la rentrée 2019), sachant qu'il n'est pas nécessaire de réunir une CAPD pour valider ces promotions "automatiques" (c'est à dire hors accès 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon). L'administration fera en sorte que ce soit effectif sur la paie de décembre avec effet rétroactif à la date de la promotion.

L'an dernier, les promotions des échelons concernés par une accélération de carrière (7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>) ont été validées à l'issue de la CAPD de février et ont été effectives sur la paie du mois de mars. Le SNUipp-FSU 01 demande à ce que les délais puissent être les plus courts, sachant qu'il existe une incidence sur les impôts avec le prélèvement à la source..

## **D. Modalités départementales d'accompagnement des T1 et T2 en 2018 - 2019**

Protocole départemental : chaque T1 ou T2 sera suivi par un formateur. Les T2 auront une visite conseil d'un IEN.

## 7. Questions diverses du SNUipp-FSU 01

### 1. Situation des ressources humaines du département :

- Surnombre ou déficit ? de combien d'ETP ?
  - *En déficit d'une dizaine d'ETP (soit 10 emplois) or psy sco (6 postes vacants).*
- **Nombre de recrutement de listes complémentaires ?**
  - *3 psy contractuels reconduits : FRAY Diane - POTIER Djamilia - DEL VESCO Cécile*
  - *6 postes psy vacants à ce jour : pas d'autorisation de recrutement du Recteur à ce jour, ni sur ces postes, ni sur d'autres postes de PE !*
- **Nombre de TR (ZIL et ZR) par circonscription à cette rentrée ?**
  - *16 TR affectés sur des postes vacants !*
  - *reste quelques fractions de TR ZDA comme indiqué plus tôt...*
  - *122 TR ZIL, 160 TR ZR, 9 TR FC : 291 postes au total. Répartition par circo identique à l'an dernier (voir ci-dessous)*
- **Journée non remplacées en 2018-2019**

	Nombre de TR (identique depuis 3 ans)	Total par circo	TOTAL sur l'année 2017-2018	TOTAL sur l'année 2016-2017	TOTAL sur l'année 2015-2016
Ambérieu	23	256			
ASH		248			
Bellegarde	30	100.5			
Belley	23	123			
Bourg 2	21	246.5			
Bourg 3	22	282.5			
Bresse	16	218			
Jassans	23	188.5			
Cotière	24	211			
Dombes	21	132			
Oyonnax	42	134.5			
Gex Nord	23	161			
Gex Sud	23	185.5			
<b>TOTAL</b>		<b>2 487 (dont 827 en Période 5 !)</b>	1618,5	1060,5	1440

Pas de journée non remplacée depuis la rentrée.

### 3. Demande d'un planning mensuel de décharges des directeurs de 2 ou 3 classes.

- 2 ou 3 classes : 1 journée par mois -> 10 jours par an
- 1 classe : 1 jour en début d'année et 2 en juin

**Construction d'un tableau de bord départemental pour garantir ces jours, ce qui n'a a priori pas été le cas l'an dernier. Même TR ? Autant que faire ce peut.**

### 4. Demande de transmission du tableau récapitulatif des heures d'APC en fonction des cas particuliers

Le tableau a déjà été transmis aux écoles : le SNUipp-FSU constate que ces heures d'APC sont utilisées par l'administration comme (maigre) monnaie d'échange, ce qui en dit long sur la valeur que lui accorde l'institution elle-même.

### 5. Règlement Général sur la Protection des Données : pouvez-vous indiquer de quelle manière le RGPD s'applique, quels documents les écoles doivent détenir et transmettre, comment les parents sont informés et de quelle manière ils peuvent donner leur accord pour la collecte et le traitement des données ?

*Il n'est pas nécessaire pour les directrices et directeurs de demander l'autorisation des parents pour obtenir des données, mais les informer des données traitées et de s'assurer qu'ils attestent avoir pris connaissance des données enregistrées. C'est l'occasion pour l'administration de s'interroger sur les données qui sont utiles et celles qui ne le sont pas. Travail d'un chargé de mission à la DSDEN (M GUICHET). Un courrier redonnant le cadre va partir à destination des écoles. Un kit de fiches déjà rempli va être mis à disposition sur IDEAL.*

*L'application du RGPD au sein de l'EN est un chantier immense qui va prendre du temps car il est nécessaire d'informer les collègues concernés par la diffusion de liste, de fichier ... à chaque opération de gestion des ressources humaines. L'IEN-maternelle qui est en charge du dossier parle de deux années de travail et d'une équipe au travail sur le sujet, le SNUipp-FSU regrette que les OS n'aient pas été invitées à participer.*

### Le SNUipp-FSU intervient suite à la demande de certaines inspections de fiches individuelles avec photos d'identités "obligatoires".

*En effet, une IEN souhaite faire la connaissance la plus précise possible des personnelles. Des informations sont déjà présentes dans des bases institutionnelles mais pas très ergonomiques. La demande ne sera donc pas suivie de relance. Les mails reçus seront supprimés.*

*Attention, les fichiers papier aussi doivent aussi être conformes au RGPD !*

### 6. Indemnité de stages et de déplacements des PES : quelles sont les modalités de calcul et d'attribution pour cette nouvelle année scolaire ?

*Le PE stagiaire bénéficie du régime de l'IFF mais peut demander à titre dérogatoire à bénéficier de l'indemnité de frais de déplacement en application du décret du 3 juillet 2006. Son bénéfice doit correspondre à l'appréciation du caractère exceptionnel de la situation du demandeur. L'enseignant perçoit des frais de déplacement et de repas. Ce mode de défraiement qu'il convenait de demander avant le 15 octobre 2019, ne peut être remis en cause une fois obtenu. L'administration devrait faire preuve de souplesse si cette date devait être dépassée de quelques jours.*

*Le secrétaire général précise que l'appréciation du caractère exceptionnel s'appuie sur une note interne du ministère du 10 octobre 2014 sans que celle-ci ne donne de réels indicateurs pour l'évaluer, d'où les applications variables constatées d'un département à l'autre ! La seule illustration présente dans cette note serait le cas de PES obligés de suivre la formation d'une ESPE d'un autre département.*

*Dans l'Ain, il est tenu compte de la distance entre l'ESPE et le lieu d'habitation (sous évaluée selon le SNUipp-FSU 01) et de l'assiduité des stagiaires. Il est indiqué que l'IFF est budgétée au niveau national, quand les « frais réels » sont pris sur une enveloppe budgétaire départementale, largement insuffisante ! Le secrétaire général reconnaît que l'octroi des seuls frais de stage (donc sans même tenir compte des frais de déplacement) serait plus avantageux que l'IFF, mais que la DSDEN 01 n'a quoi qu'il en soit pas les moyens de les financer ! En contrepartie, la DSDEN verse aux rares PES jugés éligibles (6 sur 10 demandes l'an dernier) des frais de repas, s'alignant sur la gestion des PE en situation de stage de formation continue.*

Maigre consolation pour si peu de PES concernés ! Pour le SNUipp-FSU 01, l'absence de moyens financiers ne peut justifier le fait que le droit ne soit pas appliqué ! Le SNUipp-FSU a désormais décidé de se tourner vers le Ministère.

## Autres questions diverses :

- **Calendrier des instances :**
  - *pas de calendrier prévisionnel à ce jour : à compter du 1er janvier 2020, le mouvement ne passera plus par les CAP*
  - *visite des membres du CHSCT du collège de Culoz le 7 novembre*

Le SNUipp-FSU 01 déplore l'incidence de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 Août (qui vide les CAPD de leurs prérogatives actuelles !) qui pour lui explique l'absence de calendrier !

- **Congés parentaux :** *51 l'an passé. Au 9 septembre, 20 congés parentaux enregistrés.*
- **Poste d'AESH vacants / tous les élèves avec notification AESH sont ils accompagnés ?**
  - *il reste une cinquantaine de CUI existant. Au fur et à mesure des fins de contrats, ils sont transformés en AESH (CCD de 3 ans)*
  - *pas de problèmes d'accompagnement à ce jour (l'administration dispose de suffisamment de personnes pour accompagner les élèves)*
- **Animations pédagogiques :** ajustement en cours jusqu'au 24 septembre (date de la dernière réunion des pôles de formation). Inscriptions sur GAIA dès cette date a priori.
- **Compte Personnel de Formation :** cf B.I.R. académique. Retour du dossier complet validé par l'IEN à envoyer avant le 7 octobre au Rectorat. Attente d'une communication départementale de la part de la DIPER [www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html](http://www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html)
- **Groupe de Travail "bilan mouvement 2019" :** date à fixer 2ème quinzaine de novembre

**Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 01 présents en CAPD :**

**Mélanie DAHOU**

**Yoann ROBERT**

**Morgan VINCENT**

**Pierre DEVESA**

